

**BTS
MCO**

Le stage en milieu professionnel est obligatoire pour les candidats au Brevet de technicien supérieur Management commercial opérationnel.



Le stage en milieu professionnel a pour objectif de permettre à l'étudiant d'acquérir et/ou d'approfondir des compétences professionnelles en situation réelle de travail et d'améliorer sa connaissance du milieu professionnel et de l'emploi.

Le stage en milieu professionnel est **particulièrement valorisé lors des épreuves** du Brevet de technicien supérieur Management commercial opérationnel puisqu'**il sert de support à deux des épreuves professionnelles** : Développement de la relation client et vente conseil et Animation et dynamisation de l'offre commerciale. Il est donc le moment privilégié pour constituer les dossiers supports de ces deux épreuves en s'inscrivant dans une démarche professionnelle.

La durée des stages

14 à 16 semaines sur 2 ans dont au moins 4 semaines consécutives en 1^{ère} année.

Pour les stages à l'étranger: 8 semaines cumulées minimum.



Les activités à réaliser en stage

Bloc de compétences n°1	Bloc de compétences n°2
<ul style="list-style-type: none">- collecte, analyse et exploitation de l'information commerciale- vente conseil- suivi de la relation client- suivi de la qualité de services ;- fidélisation de la clientèle- développement de clientèle	<ul style="list-style-type: none">- élaboration et adaptation continue de l'offre de produits et de services- agencement de l'espace commercial- maintien d'un espace commercial attractif et fonctionnel- mise en valeur de l'offre de produits et de services- organisation de promotions et d'animations commerciales- conception et mise en place de la communication au sein de l'unité commerciale- conception et mise en œuvre de la communication commerciale externe de l'unité commerciale- analyse et suivi de l'action commerciale

Choisir son entreprise de stage



L'étudiant soutenu par ses professeurs réalise une recherche personnelle du lieu de stage.

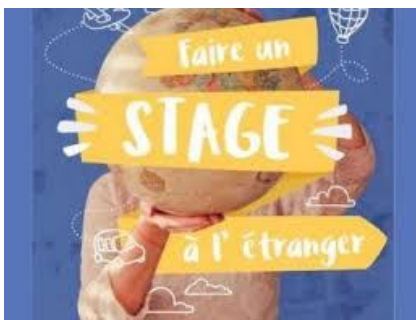
Le stage a lieu dans une ou deux unités commerciales proposant des biens et/ou des services à une clientèle de particuliers ou de professionnels (utilisateurs, prescripteurs, revendeurs) et d'une taille suffisante pour justifier le recours à un technicien supérieur.

- des entreprises de distribution des secteurs alimentaires ou spécialisés ;
- des unités commerciales d'entreprises de production ;
- des entreprises de commerce électronique ;
- des entreprises de prestation de services ;
- des associations à but lucratif dont l'objet repose sur la distribution de produits et/ou de services.

Choisir sa modalité de stage

Le stage se déroule en France exclusivement ou en France et à l'étranger selon les modalités proposées ci-dessous par l'école .

3 modalités	1ère année	2ème année	TOTAL
Modalité 1 Stage exclusivement en France	8 semaines (2s décembre, 1s février, 5s mai-juin)	7 semaines (2s octobre, 3s décembre, 2s février)	15 semaines 
Modalité 2 Stage en France et à l'étranger	8 semaines à l'étranger (mai-juin-juillet) 3 semaines en France (2s décembre, 1s février)	5 semaines en France (2s octobre, 3s décembre)	16 semaines 
Modalité 3 Stage en France et à l'étranger	5 semaines à l'étranger (mai-juin) 3 semaines en France (2s décembre, 1s février)	4 semaines à l'étranger (décembre) 3 semaines en France (2s octobre, 1 s février)	15 semaines 



Réaliser **un stage à l'étranger n'est pas obligatoire.**

Certaines périodes des stages à l'étranger pourront se dérouler pendant les vacances scolaires françaises.

Les frais de transport, d'hébergement et de nourriture seront à la charge de l'étudiant et de sa famille.

Les stages en France et à l'étranger sont en principe non rémunérés.

Le stage à l'étranger fait l'objet d'**une épreuve orale supplémentaire dont seuls les points obtenus au dessus de 10 sont comptabilisés** pour l'examen de BTS.